

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Département de Saône et Loire  
Commune de BEAUREPAIRE EN BRESSE – 71580.**

**Séance du 17 SEPTEMBRE 2009**

NOMBRE DE MEMBRES :

Affectés au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Convocation du 12 septembre 2009

Affichée le 18 septembre 2009

L'an deux mil neuf et le dix sept septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHEVALLIER Martine, Maire.

Etaient présents : GAUTHIER Denis / COUILLEROT Denis / GUILLEMIN Daniel / JANNIN Pierre / RIVOIRE Yves / BAYARD Jean Marc / BOULET Françoise / NICOLAS Nathalie / ESTIGNARD Isabelle / GUITAUD Jean / PRUDENT Raymond / VOISIN Anne Marie / COTTIN Eric / PRUDENT Raymond /DALLOZ Marie Claude

- Entend le compte rendu de la précédente réunion qui avait eu lieu le 30 juillet 2009
- **ASSAINISSEMENT TRANCHES 3 ET 4** : le conseil fait le point sur les conventions avec les particuliers.  
Suite à la visite des lagunes, il est nécessaire de nettoyer les roseaux des 2 lagunes- Accepte le devis pour la lagune coté est de Monsieur JOUVENCEAU. Demande un devis à l'entreprise BIAJOUX pour le nettoyage du bac à graisse.
- **SIVOM DU LOUHANNAIS** : Le Sivom informe les communes qu'un marché a été passé avec l'entreprise BIAJOUX de Peronnas pour les vidanges des installations d'assainissement non collectif . Tous les usagers désireux de bénéficier de ce service peuvent retirer en mairie ou au sivom du louhannais un bon de commande
- **SIVU BOCAGE BRESSAN** : Madame le maire informe le conseil que le nouveau camion pour les sapeurs pompiers a été acheté. L'ancien camion et la moto pompe a été vendus à un musée à ST AUBIN.
- **VOIRIE** : les travaux ont débuté. Des travaux sont à refaire au chemin de la chaigne . Les finitions auront lieu fin septembre.
- **AFFOUAGE** : les personnes désirant un feu de bois doivent s'inscrire avant le 15 octobre en mairie. Fixe le prix du feu à 20 euros.  
Est informé de la vente des chênes  
Accepte la délivrance de la coupe 23 pour 2011
- **AGENCE POSTALE COMMUNALE** : les travaux électriques sont terminés. Demande à Monsieur JANNIN plâtrier de terminer les travaux .
- **FETE DU 15 AOUT** : Madame le maire remercie tous les bénévoles et toutes les personnes ayant œuvré pour que la fête soit réussie. Très bonne participation pour la paella.  
Rappelle que le marché de Noël aura lieu le 12 décembre. Déjà des inscriptions.
- **QUESTIONS DIVERSES :**

- Personnes itinérantes : une réunion en sous préfecture était prévue et a été annulée en raison du départ de Monsieur le Sous Préfet. Des blocs en béton ont été installés à la zone de la chaigne et des accès ont été fermés pour empêcher l'implantation de caravanes.

- Suite à la demande de Madame Nathalie DAVID pour ne plus travailler le mercredi après midi à la bibliothèque, le conseil après vote décide de laisser les horaires tels que le contrat avait été signé

- Madame le maire informe le conseil d'un courrier reçu de la préfecture relatif à la DGE 2009 pour les travaux sous le marché couvert. Pour la percevoir il est nécessaire de débiter les travaux . Décide de les commencer début novembre.

- Informe le conseil que suite au stationnement d'un bus le long de la place, a été demandé à la société KEOLIS de bien vouloir le garer le véhicule à un autre endroit du fait que le stationnement est limité à 2 heures. Ce bus desservait la ligne Fontainebrux- Courlaoux.

Entend un courrier de

- Monsieur TRUCHET suite à des fissures sur sa maison. La commune n'a pas été déclarée en zone de catastrophe naturelle( sécheresse.)

- de Madame BONNOT demandant une subvention pour la réfection de la toiture de sa maison. La commune ne peut pas verser de subvention pour ces travaux

Autorise Madame le Maire à signer une convention avec le conseil général de Saône et Loire pour occupation du domaine public (aménagement d'un parking le long du RD 87 « route de la Bresse »). Demande un devis pour l'arrachage de la haie et la réfection des abords.

Madame le maire expose au conseil que le CCAS sauf délibération contraire devra prendre en charge les dossiers de RSA. Celui-ci n'a pas les moyens, notamment humains, d'assurer de manière qualitative l'accueil des bénéficiaires potentiels du RSA. Le Conseil municipal, décide de ne pas assurer la mission d'instruction des demandes de RSA. , les demandeurs seront orientés vers les organismes instructeurs de droit que sont la CAF et les services du conseil général.

Madame le maire donne le compte rendu de la réunion du Sivom du Louhannais sur la numérisation du cadastre. Le Sivom prendrait à sa charge la numérisation du cadastre et la commune achèterait le logiciel. Le cadastre numérisé permettrait de répertorier l'emplacement des lignes électriques, des fosses septiques, de l'assainissement collectif, des canalisations d'eaux ..... Accepte de prendre une délibération afin de permettre au Sivom du louhannais de Signer une convention avec l'ensemble des communes du SIVOM, afin d'autoriser la Présidente à lancer au nom de l'ensemble des communes et à la charge financière du SIVOM, un marché public pour choisir un prestataire de service ayant pour mission la numérisation des feuilles des plans cadastraux des communes signataires.

Entend le compte rendu du centre de loisirs pour juillet et aout 2009. De nombreuses activités. Le centre accueillait pour la première fois les enfants à partir de 4 ans. Bilan positif  
Il sera ouvert durant les vacances de la toussaint du 26 au 30 octobre 2009.